

SESSION 2014

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BOULANGER PÂTISSIER

ÉPREUVE E31

Environnement Économique Juridique Management

Durée de l'épreuve : 2 h30 – Coefficient 2

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11

Annexes 1 à 6 à consulter

Toutes les réponses seront numérotées et rédigées sur votre copie.

MATÉRIEL AUTORISÉ :

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 1/11

Hugo Martinière a racheté un fonds de commerce il y a 4 ans

Fiche identité de l'entreprise	
<i>Dénomination sociale</i>	SARL Au Soleil Levain
<i>Siège social</i>	7 rue du Pin Doré 53000 Laval
<i>Gérant</i>	Hugo Martinière
<i>Capital social</i>	15 000 €
<i>Chiffre d'affaires 2012</i>	320 000 €
<i>Activité principale</i>	Boulangerie, Pâtisserie
<i>Activité secondaire</i>	Traiteur - sandwich
<i>Code NAF</i>	1071C
<i>Lieu d'immatriculation</i>	RCS Laval
<i>Effectif</i>	1 salarié pâtissier : Victor (en poste depuis 4 ans - CDI) 1 salarié boulanger : Nicolas 1 apprenti boulanger : Alain

Vous êtes embauché(e) en CDI dans l'entreprise depuis 1 an et vous avez les dossiers suivants à analyser.

DOSSIER 1 : La création d'entreprise.....	10 points
DOSSIER 2 : L'organisation de la production	8 points
DOSSIER 3 : La gestion des ressources humaines.....	6 points
DOSSIER 4 : Le contexte économique.....	10 points
DOSSIER 5 : Les défaillances d'entreprises.....	6 points

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 2/11

Dossier 1 – La création d'entreprise

Nicolas, votre collègue boulanger, espère s'installer prochainement et vous demande de l'aide concernant les démarches de création d'entreprise.

Il a lu plusieurs articles (annexe 1) ainsi qu'une documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie parue dans le *Courrier de la Mayenne* (annexe 2).

Vous l'aidez à analyser les différents documents en répondant aux questions suivantes.

L'insertion d'une annonce légale dans un journal est une formalité obligatoire lors de la création d'une entreprise.

1.1- Préciser l'utilité de cette insertion.

Aujourd'hui, les formalités administratives pour créer ou reprendre une entreprise ont été fortement simplifiées.

1.2- Nommer l'organisme (pas de sigle) à contacter pour réaliser les formalités administratives de création d'entreprise et rappeler les deux missions principales de cet organisme.

1.3- Préciser si la création d'une entreprise est autorisée à toute personne physique. Justifier votre réponse.

1.4- Préciser le statut juridique de la société BENIER.

1.5- Indiquer, en cas de difficultés financières de la société, le principal avantage de ce statut pour les associés en termes de responsabilités.

Une personne désirant créer son entreprise et souhaitant être le seul propriétaire de l'entreprise, peut choisir le statut d'EIRL ou d'EURL.

1.6- Indiquer la principale différence entre l'EIRL et l'EURL.

1.7- Repérer la chambre consulaire à laquelle il est fait référence dans l'annexe 2 (pas de sigle).

1.8- Indiquer les deux rôles principaux de cette chambre consulaire.

1.9- Nommer la deuxième chambre consulaire (pas de sigle) régulièrement consultée par votre employeur, dans le cadre du contrat d'apprentissage d'Alain.

1.10- Préciser le statut des personnes fréquentant cette chambre consulaire.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 3/11

Dossier 2 – L'organisation de la production

La SARL « Au Soleil Levain » s'approvisionnait auprès de la Minoterie du Château, mais suite à l'incendie qui a détruit le moulin en 2007, M. Martinière avait été contraint de changer de fournisseur. À la lecture d'un article d' *Ouest France* (annexe 3), il se demande s'il ne serait pas profitable de retravailler avec son ancien fournisseur.

- 2.1- Retrouver le chiffre d'affaires annuel et la production annuelle (en tonnes) des Minoteries du Château.
- 2.2- Expliquer la différence entre le chiffre d'affaires d'une entreprise et son résultat.
- 2.3- Rappeler ce qu'est un investissement.
- 2.4- Préciser l'investissement réalisé par la minoterie.
- 2.5- Expliquer les conséquences de cet investissement au niveau de la production (sur les plans qualitatif et quantitatif) et du marché.
- 2.6- Préciser les conséquences de cet investissement sur le facteur travail (sur les plans quantitatif et qualitatif).
- 2.7- Indiquer l'intérêt que M. Martinière pourrait trouver à retravailler avec la minoterie du château.

Dossier 3 – La gestion des ressources humaines

Victor aimerait obtenir une formation en décor sur entremets pour augmenter son niveau de qualification. Il vous confie un extrait du journal *Ouest France* (annexe 4) et vous demande de répondre à ses interrogations.

- 3.1- Identifier les trois dispositifs de formation existants au sein d'une entreprise.
- 3.2- Repérer une solution pouvant être proposée à Victor pour se former et justifier ce choix.
- 3.3- Rappeler la principale condition exigée pour bénéficier de ce dispositif.
- 3.4- Indiquer la marche à suivre par Victor pour demander à bénéficier de ce dispositif.
- 3.5- Préciser le financeur de cette formation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 4/11

Dossier 4 – Le contexte économique

En tant que chef d'entreprise, votre employeur s'intéresse tout particulièrement à la conjoncture économique actuelle et aux difficultés rencontrées en France. En vous aidant des trois documents présentés dans l'annexe 5 et de vos connaissances, répondre aux questions ci-dessous.

- 4.1- Expliquer ce que représente la croissance économique d'un pays en précisant son outil de mesure.
- 4.2- Citer trois autres grands indicateurs économiques.
- 4.3- Indiquer la raison pour laquelle la Banque de France estimait en 2012 que la France était menacée de récession. Justifier votre réponse.
- 4.4- Préciser les conséquences des difficultés économiques de la France sur les ménages, les entreprises et le reste du monde.
- 4.5- Indiquer le solde de la balance commerciale pour juin 2012 (montant et nature du solde) et rappeler son mode de calcul.
- 4.6- Préciser deux facteurs ayant une incidence sur le solde de la balance commerciale.
- 4.7- Indiquer deux exemples de mesure permettant la relance de la croissance.

Dossier 5 – Les défaillances d'entreprises

Nicolas s'interroge sur les risques encourus en cas de difficultés financières car le contexte économique actuel n'épargne pas les entreprises artisanales. En effet, il vient de lire les comptes rendus du tribunal de commerce de la ville (annexe 6) et vous demande de l'aider à analyser les situations des deux entreprises en difficulté.

- 5.1- Préciser les procédures engagées pour chacune des entreprises.
- 5.2- Rappeler la juridiction compétente qui a prononcé ces décisions et préciser sa particularité quant à sa composition.
- 5.3- Rappeler les conséquences des jugements pour la « SARL BAHOURS et Associés » et pour l'entrepreneur individuel « Jacques Esnou » (EIRL).
- 5.4- Indiquer pourquoi ces procédures ont été mises en place.
- 5.5- Préciser le rôle du liquidateur Gilbert Lebon.
- 5.6- Indiquer les limites de la responsabilité de l'entrepreneur Jacques Esnou suite aux difficultés financières rencontrées dans son entreprise.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 5/11

La création d'entreprise

Ouest-France 09/2011

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société BENIER, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € dont l'objet est : boulangerie, pâtisserie, charcuterie. Le siège social est à Craon et les cogérants sont Daniel Robert et Justine Robert, domiciliés Brulon, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de Laval.

Pour avis
La gérance

Les mineurs de 16 ans pourront créer leur entreprise

À partir du 1^{er} janvier 2011, les mineurs de 16 ans pourront créer leur entreprise et la diriger grâce à une disposition votée le 15 juin dans le cadre de la loi sur les entreprises individuelles à responsabilité limitée. Selon la loi, le mineur pourra donc gérer son affaire sous statuts d'EIRL, de société unipersonnelle ou d'auto-entreprise à responsabilité limitée. Pour ce faire, il aura besoin de l'autorisation de ses deux parents ou de ses administrateurs légaux. Les moins de 25 ans représentent seulement 6 % des créateurs d'entreprises.

Ouest-France 09/2011

Une protection pour les entrepreneurs individuels

Un entrepreneur individuel peut choisir de déclarer « insaisissable » sa résidence principale. Dans ce cas, aucun créancier ne peut plus la saisir en cas de faillite. L'essentiel, selon la Cour de cassation, est que cette déclaration soit faite devant notaire et publiée par ce dernier avant l'ouverture de procédure ou de redressement judiciaire. Que la dette ait été contractée avant ou après la publication, la résidence principale est préservée.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 6/11

EIRL, ENTREPRENDRE SANS TOUT RISQUER

Afin de dynamiser la création d'entreprise et l'entrepreneuriat individuel en France, le Gouvernement a créé un nouveau statut, celui d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (E.I.R.L.). Ce statut répond aux attentes des entrepreneurs, notamment des artisans, en leur apportant plus de protection. L'EIRL permet d'opérer une séparation entre le patrimoine professionnel et personnel, ce qui protège les biens et la famille en cas de difficultés.

Qu'est-ce que l'EIRL ?

Alain Belais : Ce nouveau statut permet à un entrepreneur individuel de limiter l'étendue de sa responsabilité à son patrimoine professionnel sans créer de société. En cas de difficultés, seuls les biens affectés à ce patrimoine pourront être saisis par les créanciers. L'entrepreneur va ainsi pouvoir protéger sa famille.

À qui s'adresse l'EIRL ?

Alain Belais : Tout entrepreneur individuel peut choisir ce statut quelle que soit la nature de son activité. Les créateurs d'entreprise, les entrepreneurs déjà en activité, notamment les artisans, les TPE, l'attendaient depuis longtemps.

Quelles démarches entreprendre ?

Alain Belais : Une déclaration d'affectation est à déposer au CFE ou sur www.guichet-entreprises.fr. Pour simplifier cette démarche, un modèle de déclaration est disponible en ligne. Il est également important de se rapprocher de son expert-comptable, de son avocat ou de son notaire pour bénéficier des conseils personnalisés.

Courrier de la Mayenne 09/2011

Plaquette publicitaire



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 7/11

À ERNEE (53), un moulin moderne, de nouveaux marchés

Jean-Claude Poirier, le directeur des minoteries du Château, à Ernée (53), est toujours ravi de faire découvrir son *planchister*. Cette machine est installée au sommet du moulin de la société. Dans un sourd vacarme, le planchister vibre et sépare les différentes parties du grain de blé. Quelques étages plus bas, la farine obtenue est versée dans des camions bennes. Direction : le site d'ensachage, où la farine est mise en sacs, entreposée et expédiée.

« *En France, il se construit un moulin tous les dix ans, commente le directeur. Le nôtre répond aux dernières normes d'hygiène et de sécurité. On peut recevoir tous types de blé pour fabriquer tous types de farines. Tout fonctionne en circuit fermé, il n'y a donc pas de déperdition de poussière et le pilotage se fait par ordinateur.* »

Offre doublée

L'entreprise a lâché 8 millions d'euros pour s'offrir cet outil. Il le fallait bien car en 2007, un incendie avait détruit le précédent moulin.

Chaque année, les minoteries du Château affichent 15 millions d'euros de chiffre d'affaires et fabriquent 40 000 tonnes de farine, dans une gamme de 25 produits, pour le compte de 300 clients dans le Grand Ouest.

J.C. Poirier l'assure : « *Entre l'ancien et le nouveau moulin, on a doublé notre capacité de production en doublant notre offre* ». Le nouvel outil a permis d'ouvrir les marchés de la brioche, des cakes, des biscuits, des pains de mie et de la viennoiserie, « *autant de secteurs sur lesquels nous étions limités auparavant.* »

Toutefois, l'installation d'aujourd'hui demande moins de main d'œuvre, et le nombre d'employés n'a pas doublé en même temps que la production. « *Nous avons cependant étoffé nos équipes, notamment sur des postes de contrôle qualité* » affirme J.C. Poirier, dont l'entreprise emploie 36 personnes.

« *Aujourd'hui, on est dans des conditions idéales de fonctionnement* », conclut le directeur, qui n'envisage pas dans l'immédiat de construire de nouvelles installations pour développer son business. Il faut dire que les prix du blé ont joué au yoyo en 2010, de 130 à 240 euros la tonne.

Ouest-France 8/12/2011

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 8/11

Obtenir une formation financée par son entreprise

Les solutions pour se former ne manquent pas. Tout d'abord en interne, avec le plan de formation de l'entreprise. L'employeur peut organiser et proposer un certain nombre de formations dans l'année. Elles sont le plus souvent imposées et rémunérées comme du temps de travail effectif. Les salariés peuvent prétendre au Droit Individuel à la Formation (DIF) pour parfaire leur anglais ou se mettre à l'informatique par exemple.

Jusqu'à 120 heures

Le DIF permet à tout salarié de se constituer un capital d'heures de formation qu'il utilisera pour acquérir ou perfectionner des connaissances. À partir d'un an d'ancienneté, les salariés à temps plein bénéficient d'un crédit de 20 heures par an (ou plus si un accord de branche le prévoit), cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Les temps partiels et les CDD disposent d'un crédit calculé au prorata du temps de travail. Par exemple, un CDD de six mois ou un mi-temps donnent droit à 10 heures de formation.

Marche à suivre : sa mise en œuvre relève de l'initiative du salarié, mais nécessite l'accord de l'employeur, notamment sur le choix de la formation. Ce dernier n'est pas obligé d'accepter, sauf pour les plus de 50 ans.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ainsi que les frais de transport et d'hébergement. La rémunération est maintenue lorsque la formation est suivie pendant le temps de travail. En dehors, le salarié perçoit une allocation égale à 50% du salaire net de référence.

Le congé Individuel de Formation (CIF)

Ce congé permet au salarié de suivre une formation pour changer de qualification professionnelle, d'activité ou de profession. Sa durée correspond à la durée du stage sans pouvoir dépasser un an ou 1200 heures (sauf accords collectifs plus avantageux). Le CIF est ouvert aux salariés pouvant justifier de 24 mois d'activité (36 mois dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés) dont au moins 12 mois dans l'entreprise (les règles sont différentes pour les CDD).

Marche à suivre : la demande écrite est à adresser au moins 60 jours avant le début de la formation (120 jours si elle dure plus de six mois). L'employeur ne peut pas refuser le CIF mais il peut le reporter de neuf mois maximum si l'absence du salarié est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise.

Pour obtenir le financement de la formation, le salarié doit s'adresser à l'Opacif qui prendra aussi en charge le salaire de l'employé (entre 80 et 90% dans la limite de deux SMIC). Attention, les refus ne sont pas rares.

Sébastien Jensonny.
Extrait Ouest-France 29/12/2011

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 9/11

Extrait Ouest-France 09/08/2012

La France menacée d'une récession

La France, va-t-elle, comme au printemps 2009, tomber en récession ? C'est possible, répond la Banque de France. Dans ses prévisions de croissance publiées hier, elle estime que le Produit intérieur brut (PIB) va reculer de 0,1% au troisième trimestre. Or, pour le deuxième trimestre, elle a confirmé un recul similaire de 0,1%.

Consommation au ralenti

Deux trimestres consécutifs de croissance négative, c'est la définition de la récession. On sait que l'économie n'est pas en bonne santé, en raison de la crise de la dette en Europe. Les activités sont ralenties, les ménages prudents, épargnent davantage et consomment moins. Les entrepreneurs ont des carnets de commandes moins remplis, investissent moins eux aussi et réduisent leurs stocks.

Le fonds monétaire international a publié ses prévisions annuelles, à la baisse, en ciblant + 0,3% ses prévisions de croissance pour 2012 et + 1,2% pour 2013.

Le déficit extérieur de la France rechute

Une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, la France a aussi appris, hier, que son déficit extérieur avait encore gonflé en juin, à 6 milliards d'euros, contre 5,47 milliards le mois précédent. Cela signifie que les exportations françaises ont beaucoup baissé. La crise est en cause, mais aussi le manque de compétitivité des entreprises.

Extrait Ouest-France 07/09/2012

9,7% C'est le taux de chômage touchant la population active en France métropolitaine au 2^{ème} trimestre d'après les statistiques de l'Insee.

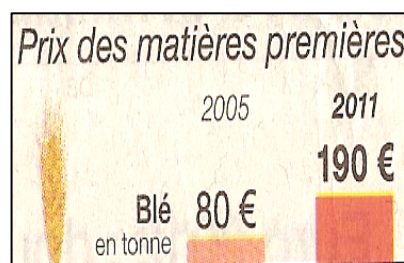
Soit 2,8 millions de personnes. Il monte à 10,2% avec les départements d'outre-mer. Ce taux, calculé selon les normes du Bureau international du travail (BIT), se situe à son niveau de 1999.

Extrait Ouest-France 10/05/2012

Un marché des matières premières chaotique

Avis de turbulences. Les prix devraient rester élevés et instables cette année. Ce n'est pas sur le front des matières premières qu'il faut espérer trouver un peu de sérénité en 2012.

Deux éléments clés dans les prévisions de l'inflation pour 2012 : le prix du pain et des céréales.



Extraits de décisions du tribunal de commerce

Par jugement du 9/09/2012,

le Tribunal de Commerce de Laval a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SARL BAHOURS et ASSOCIES, 15 rue des massières 53100 MAYENNE
Activité : Boucherie-Charcuterie - Inscrit au RCS sous le n° B 444.018.592

Juge Commissaire Titulaire : **M. Olivier Bigot**

Juge Commissaire Suppléant : **Mme Grandoi Maude**

Mandataire judiciaire : **SELARL Gilbert LEBON – 3 allée des roses – 53000 LAVAL**

Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire, dans les deux mois, à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

Par jugement du 9/09/2012,

le Tribunal de Commerce de Laval a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. ESNOU Jacques – 21 rue du pont de Mayenne 53220 PONTMAIN
Activité : Boucherie-Charcuterie – Inscrit au RCS sous le n° A 509.834.263.

Juge commissaire : **M. Olivier Bigot**

Liquidateur : **SELARL Gilbert LEBON – 3 allée des roses – 53000 LAVAL.**

Les déclarations de créances sont à adresser au Liquidateur, dans les deux mois, à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2014
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1406 BP GA E	Page : 11/11